



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-quatre, le 27 septembre 2024 à 15h30**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2024**

### **PRESENTS :**

Alain BATTAGLINI	1 <sup>er</sup> adjoint
Michel BLAIN	3 <sup>ème</sup> adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 <sup>ème</sup> adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

### **ABSENTS AVEC PROCURATION :**

Julien PAULET	Conseiller municipal
---------------	----------------------

### **ABSENTS :**

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

**Nombre de conseillers en exercice : 10**

**Présents : 7**

**Votants : 8**

### **N° 28/2024 – DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA SALLE DES FETES DANS LE CADRE DU NATUREMAN 2024**

Madame Le Maire fait lecture aux membres du Conseil du courrier reçu le 19 septembre 2024 par l'Association Verdon Oxygène, organisateurs du NatureMan (*Annexe n°2*).

Pour rappel, la commune est propriétaire de la salle des fêtes François SIMIAN située avenue Bocouenne.

Lors du Conseil Municipal du 19 juillet dernier, la commune a délibéré concernant la mise en place d'une redevance pour l'utilisation des biens publics par toutes les associations.

Toute association souhaitant occuper le domaine public doit donc s'acquitter du paiement d'une redevance dont le montant est fixé par le Conseil Municipal.

La délibération porte également sur la possibilité pour les associations de demander des AOT (autorisation d'occupation temporaire) à titre gratuit pour l'utilisation des locaux publics dont la salle des fêtes.

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil que les AOT à titre gratuit sont :

- Personnelles



- Temporaires
- Précaires
- Révocables

L'Association Verdon Oxygène demande une autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit de la salle des fêtes François SIMIAN du lundi 23 septembre au lundi 30 septembre 2024 dans le cadre du triathlon NATUREMAN VAR des 28 et 29 septembre prochains.

Devant l'intérêt de cette manifestation pour le village, Madame Le Maire souhaite répondre favorablement à cette demande afin d'encourager le maintien de cet évènement au sein de la commune.

Il est également précisé que la commune prend à sa charge les dépenses relatives à la consommation des fluides de la salle des fêtes (eau et électricité) dans le cadre de cette AOT à titre gratuit.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

**DECIDE** d'accorder à l'Association Verdon Oxygène une autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit de la salle des fêtes du 23 au 30 septembre 2024 dans le cadre de l'organisation des épreuves du NatureMan 2024

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON  
Les jours, mois et ans susdits  
Le Maire,  
Denise GUIGUES

